

DECISION DU PRESIDENT N°2022-011

Objet : Déclaration d'infirctuosité du marché «Réalisation d'une analyse d'impact et de capacité de la fréquentation du site de l'étang de La Bonde sur la qualité de l'eau»

Nous, Robert TCHOBDRENOVITCH, Président de la Communauté Territoriale Sud Luberon ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2021-044 du 27 mai 2021 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Président ;
Vu l'avis d'appel à concurrence n°22-29145 publié le 25/02/2022.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a publié un avis d'appel à concurrence le 25 février 2022 concernant un marché pour la «Réalisation d'une analyse d'impact et de capacité de la fréquentation du site de l'étang de la bonde sur la qualité de l'eau».

Ce marché a été lancé en procédure adaptée.

A la date de remise des offres, le 18 mars 2022, aucune offre n'a été déposée.

DECIDONS

- Article 1** Le marché « Réalisation d'une analyse d'impact et de capacité de la fréquentation du site de l'étang de La Bonde sur la qualité de l'eau » est déclaré infructueux.
- Article 2** Un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sera relancé, dans les conditions de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.
- Article 3** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à La Tour d'Aigues, le 1^{er} Avril 2022

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

